Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102608-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2026
Date d'affichage : 20 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absent : COUILLEAUD Sylvain.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-10-26-08 : Amélioration de la salle polyvalente – Devis ADAC 22

Rapporteur : Brigitte ETIENNE

La salle polyvalente communale de Plurien, construite en 1994 et étendue en 2015, n'a fait l'objet d'aucune intervention de rénovation depuis sa construction. Ce bâtiment, très fréquenté par les associations locales au quotidien, présente des défis majeurs en matière de confort thermique et de performance énergétique. Les grandes surfaces vitrées entraînent des périodes d'inconfort, tant en hiver qu'en été, tandis que le système de chauffage, assuré par une centrale de traitement d'air (CTA) sur batterie électrique, nécessite une optimisation pour réduire les consommations d'énergie.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et d'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite redonner une nouvelle vie à ce bâtiment vieillissant, en intégrant des critères de sobriété énergétique et de confort pour les usagers. Pour ce faire, il est proposé de confier à l'ADAC 22 une étude de faisabilité afin d'analyser les contraintes techniques, d'établir un état des lieux précis de l'existant, de proposer une solution fonctionnelle schématique et d'estimer l'enveloppe financière prévisionnelle (travaux, honoraires et frais divers).

Cette étude, dont le coût est estimé à **2 000 € HT (2 400 € TTC)**, s'inscrit dans une démarche collaborative avec les structures locales d'ingénierie, notamment l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc (CEP référent : Anne Robic) et le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la salle polyvalente, bâtiment central dans la vie associative et culturelle de la commune, présente des besoins importants en matière de rénovation énergétique et d'amélioration du confort thermique ;

CONSIDÉRANT que le lancement d'une étude de faisabilité constitue une étape essentielle pour définir les orientations techniques et financières du projet, en s'appuyant sur l'expertise de l'ADAC 22 ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102608-DE

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans la continuité des engagements de la commune en faveur de la transition énergétique et de la maîtrise des dépenses publiques ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le principe du lancement d'une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente communale, confiée à l'ADAC 22.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, d'un montant de **2 000 € HT (2 400 € TTC)**, et tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à cette étude sur le budget communal.

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 27 octobre 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST